



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
commun départemental**

**Mission Performance et transition numérique**

**Suivi du dossier : Magali CARNINO**

**04 94 18 81 75**

[magali.carnino@var.gouv.fr](mailto:magali.carnino@var.gouv.fr)

## Comité local des usagers Compte-rendu de la réunion du 27 janvier 2022

### Ordre du jour

- Présentation du bilan qual-e-pref
- Dématérialisation des procédures pour les titres de séjour
- Carte nationale d'identité électronique
- Procédures portant sur les permis de conduire
- Questions diverses

### Participants

- Monsieur Serge Jacob – Secrétaire général de la préfecture
- Madame Marie-Hélène Simonnet - Déléguée du Défenseur des droits
- Madame Bénédicte Legenvre – Familles rurales délégation du Var
- Madame Agnès Bouliteau – France Services Barjols
- Madame Nathalie Boissat – France Services Pays de Fayence
- Madame Elvire Hatsch Barbe – Sous-préfecture de Brignoles
- Madame Stéphanie Ramirez – cheffe du bureau de l'immigration - Préfecture
- Madame Sophie Barastier – cheffe du service de l'éducation et de la sécurité routières - Préfecture
- Monsieur Alexandre Proud – chef du CERT – Préfecture
- Madame Cécile Menand – service de la communication interministérielle de l'État en département
- Madame Valérie Bonnefoy – cheffe de l'accueil et du courrier – SGCD
- Madame Magali Carnino – responsable qualité pour la préfecture – SGCD.

Le secrétaire général ouvre la séance, précise que la crise sanitaire l'oblige à tenir cette réunion en partie en visioconférence et remercie tous les participants.

Il rappelle que les préfetures ont 4 missions prioritaires qui sont :

- la sécurité et la gestion de crise ;
- la lutte contre la fraude documentaire ;
- le contrôle de légalité ;
- la coordination territoriale des politiques publiques.

Le ministère de l'intérieur travaille actuellement sur un plan stratégique de l'administration territoriale de l'État (PSATE) 2022-2025, dans l'esprit d'une plus grande proximité, une plus grande déconcentration qui permettront localement plus de souplesse dans la gestion des ressources humaines et budgétaires. Une meilleure cohésion et une plus grande interactivité entre les services sont recherchées.

Par ailleurs, le ministère travaille aussi sur la révision de l'ancienne directive nationale d'orientation (DNO) des préfetures concernant les missions prioritaires.

### **Présentation du bilan 2021**

Madame Carnino rappelle les engagements de service de la préfecture et les étapes de la démarche qual-e-pref. Elle présente ensuite les résultats 2021 de la mise en œuvre de la démarche et les actions d'amélioration réalisées et en cours (cf présentation en annexe).

Concernant la gestion des courriers, elle constate que les usagers sont encore nombreux à envoyer leur déclaration de cession à la préfecture alors que les guichets sont fermés depuis novembre 2017.

Madame Simonet explique que la préfecture est toujours la référence et que 25% de la population n'est pas connectée à internet.

Madame Carnino précise qu'aujourd'hui, le bureau des élections et de la réglementation retourne les déclarations de cession aux usagers avec un flyer leur indiquant comment effectuer leur démarche sur le site de l'ANTS.

### **Il est proposé de joindre au courrier retour la carte des maisons France Services et des points de médiation numériques gérés par l'association Familles rurales.**

Le secrétaire général confirme que certaines personnes n'ont pas accès à internet pour des raisons financières.

Certains usagers sont aussi confrontés à des problèmes de hardware et sont parfois effrayés par la cyber délinquance.

Madame Legenvre explique que les agents de l'association Familles rurales conseillent aux usagers de mettre les courriels suspects directement dans la poubelle sans les ouvrir.

Concernant l'accès PMR à la préfecture, Madame Legenvre précise qu'elle a dû pousser une personne en fauteuil roulant dans la côte conduisant jusqu'au poste de sécurité.

Madame Barastier rappelle que l'interphone est inaccessible aux personnes en fauteuil.

**Il est convenu d'étudier la faisabilité de déplacer l'interphone à hauteur du fauteuil pour permettre à une personne en fauteuil de se signaler à l'accueil, lequel s'organisera pour assister l'utilisateur.**

## **Dématérialisation des procédures pour les titres de séjour**

Madame Stéphanie Ramirez intervient sur les titres étrangers :

Les retards de traitement sont dus à la crise sanitaire. Le service immigration de Toulon a été complètement fermé pendant le premier confinement et connaît encore des difficultés pour rattraper le retard.

Pour pallier ce retard, les usagers se voient délivrer des récépissés.

En 2021, le dépôt des demandes de titres de séjour, passeports talent et duplicatas a été progressivement dématérialisé sur le site de l'ANEF.

À terme, toutes les demandes de titres seront dématérialisées et l'attestation de dépôt vaudra récépissé.

L'objectif est une simplification pour l'utilisateur qui pourra déposer sa demande via son Smartphone ou sa tablette. L'ANTS assure l'assistance téléphonique.

Madame Simonet précise que ces démarches sur internet sont très compliquées pour des usagers qui ont des difficultés à comprendre le français.

Madame Ramirez précise que le problème était déjà présent lors des dépôts des dossiers papier. Le service est à jour pour le traitement des demandes déposées sur l'ANEF, sachant qu'il y a un délai incompressible de production du titre d'un mois.

Elle rappelle que les dossiers de demande de titre de séjour pour les usagers domiciliés dans les arrondissements de Draguignan et Brignoles sont traités par la sous-préfecture de Draguignan.

En revanche, les dossiers concernant l'éloignement sont tous traités à Toulon.

## **Carte nationale d'identité électronique**

Monsieur Proud présente le CERT CNI-Passeport (centre d'expertise ressources titres) PACA – Corse. Le CERT traite les demandes de tous les départements de PACA et des deux départements de la Corse. Les mairies assurent l'interface entre le CERT et l'utilisateur.

Dans le Var, 35 communes sont équipées de dispositif de recueil (DR).

Il existe deux types de demande :

- Les prédemandes en ligne sur le site de l'ANTS ;
- Les demandes en mairie via le CERFA papier.

Toutes les mairies sont destinataires des CERFA papier et ne doivent pas imposer aux usagers de faire leurs prédemandes sur le site de l'ANTS.

Le CERT a travaillé pendant le confinement, ce qui a permis de réduire le stock de demandes. Cependant, depuis avril 2021, une hausse du nombre de demandes est constatée. La nouvelle carte d'identité au format carte bleue, sur le modèle européen, a été mise en service le 28 juin 2021.

Avec cette nouvelle carte :

- il n'est plus possible de faire apparaître un pseudonyme ;
- la signature de l'autorité administrative n'apparaît plus ;
- pour les enfants en garde alternée, il est possible de faire apparaître les adresses des deux parents.

Cette nouvelle carte permet de mieux lutter contre les usurpations d'identité.

L'arrivée de cette nouvelle carte a créé un « appel d'air » et a entraîné une augmentation du nombre de demandes qui, couplées avec la reprise économique, ont explosé.

Actuellement, les délais de rendez-vous en mairie sont en moyenne d'un mois, les délais de traitement au CERT d'un mois et les délais de production et d'acheminement de 10 jours.

Il faut donc prévoir 2 mois et demi de délai pour recevoir son titre.

La durée de validité des anciennes cartes d'identité a été prorogée de 5 ans (sauf pour les mineurs) et la liste des pays qui acceptent les titres prolongés est consultable sur le site de l'ANTS. Pour les usagers qui ont une très vieille carte d'identité, il est parfois nécessaire de fournir un justificatif de nationalité française, car les dossiers papier avant 1983 ont été détruits.

### Procédures portant sur les permis de conduire (présentation en annexe)

Madame Barastier présente son service qui regroupe aujourd'hui certaines missions qui étaient en DDTM avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022 (gestion des radars, des accidents, des travaux sur autoroute, prévention...) et celles de l'ancien bureau de la sécurité routière (gestion des droits à conduire, suivi des infractions, éducation routière, gestion des auto-écoles...).

La crise sanitaire COVID a eu des conséquences dramatiques sur la sécurité routière. Les usagers de la route ont eu des comportements dangereux : pendant la période de confinement, on a assisté à une augmentation de 60 % des infractions, notamment pour conduite sous l'empire de produits stupéfiants.

Le service doit gérer un contentieux de masse et reçoit de nombreux courriels d'usagers qui cherchent à comprendre pourquoi ils n'ont pas récupéré leurs points.

Madame Barastier rappelle que lorsque les forces de l'ordre confisquent le permis, celui-ci n'est restitué à l'usager que si sa suspension n'excède pas un mois. Dans ce cas, la préfecture renvoie systématiquement le permis à l'usager.

Au-delà d'un mois de suspension, l'usager doit demander un nouveau permis sur le site de l'ANTS.

L'usager peut consulter son solde de points en se connectant, via un compte France Connect, sur le site de l'ANTS dans son espace conducteur.

Le relevé d'information intégral (RII), qui liste l'historique des infractions, va faire l'objet d'une procédure sur « démarches-simplifiées ». L'usager pourra déposer sa demande sur internet. Aujourd'hui, l'usager doit écrire à la préfecture en joignant une copie de sa pièce d'identité et une enveloppe timbrée à son adresse.

La lecture du RII étant compliquée, madame Barastier se propose d'organiser une formation sur ce sujet.

### **Madame Carnino contactera les membres du CLU pour connaître les besoins de formation sur cette thématique.**

Madame Barastier explique les règles portant sur la récupération de points en précisant que c'est la date du paiement de la dernière infraction qui est prise en compte pour calculer le délai de recouvrement des points.

Les centres organisant les stages de récupération de points sont aujourd'hui chargés de créditer les points en ligne une fois que le stage a été réalisé.

Madame Barastier aborde enfin la problématique de l'adresse. Lorsqu'un usager se fait « flasher », une lettre simple lui est adressée. Si l'adresse mentionnée sur le certificat d'immatriculation est erronée, l'usager ne reçoit pas cette lettre. En cas d'infraction grave ou lorsque le permis est annulé, le ministère de l'intérieur envoie une lettre recommandée à l'auteur de l'infraction. Si l'usager ne récupère pas la lettre recommandée, il est inscrit au fichier des personnes recherchées.

### Conclusion

L'ordre du jour étant épuisé, le secrétaire général remercie les participants.

Pour le Préfet  
et par délégation  
le secrétaire général

Serge JACOS

## Comité Local des Usagers

Le 27 janvier 2022  
Préfecture du Var – Toulon



27/01/2022



1/24

## Ordre du Jour

- Labellisation Qual-e-pref de la préfecture
- Résultats des engagements qualité 2021
- Actions d'amélioration de la qualité de services
- Dématérialisation des procédures pour les titres de séjour
- Carte nationale d'identité électronique
- Permis de conduire
- Questions diverses

27/01/2022

2/24

## Labellisation Qual-e-pref de la préfecture

27/01/2022

3/24

## Labellisation Qual-e-pref de la préfecture

### Les engagements de la préfecture

- Des informations fiables sur les conditions de fonctionnement des services ;
- Un accueil de qualité ;
- Une délivrance sécurisée de titre d'identité dans des délais raisonnables ;
- Des agents formés régulièrement ;
- Une écoute des usagers ;
- Des actions d'amélioration.

4/24

## Labellisation Qual-e-pref de la préfecture

- Labellisation obtenue le 18 décembre 2019 pour 3 ans avec un audit de suivi au bout de 18 mois;
- Audit interne de suivi le 12 mai 2021 ;
- Audit de suivi SOCOTEC le 24 juin 2021 ;
- Audit de renouvellement à programmer en novembre 2022.

5/24

## Labellisation Qual-e-pref de la préfecture

### Les résultats de l'audit externe

#### **Les points forts :**

- Communication sur les réseaux sociaux très active ;
- Attente limitée par la prise de RDV systématique pour le point numérique et les usagers étrangers ;
- Echelonnage de l'envoi des sms de convocation de remise de titres ;
- Engagement collectif.

#### **Les pistes de progrès :**

- Approfondir l'analyse de la satisfaction des usagers en indiquant systématiquement les résultats des enquêtes précédentes ;
- Mettre en place des boucles magnétiques au point d'accueil général.

6/24

## Résultats des engagements qualité 2021

27/01/2022

7/24

## Résultats des indicateurs

	2019	2020	Au 30 novembre 2021
Taux de réponses aux courriels dans le délai de 5 jours ouvrés	70,00 %	91,00 %	89,00 %
Délai moyen de réponse aux courriels	7,4j	3j	6,6j
Délai moyen de réponse aux courriers	8j	9,3 j	8,7j
Taux d'appels aboutis au niveau général	93,98 %	95,40 %	96,32 %

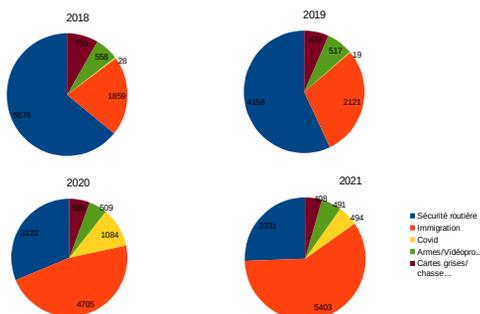
A noter que les usagers continuent à envoyer leur certificat de cession à la préfecture (entre 150 à 200 par mois).

27/01/2022

8/24

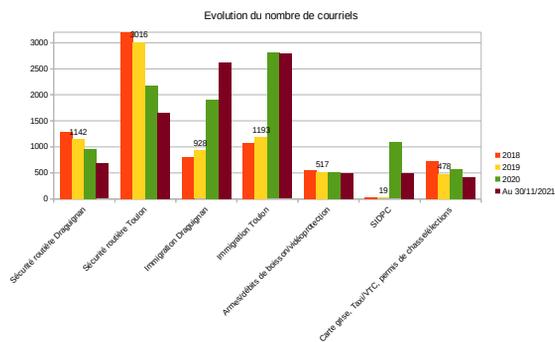
## Résultats des indicateurs

### Répartition des courriels par thématique



27/01/2022

## Résultats des indicateurs



27/01/2022

10/24

## Résultats des enquêtes de satisfaction

Comme chaque année et dans le cadre de la démarche qualité, la préfecture a mené deux enquêtes de satisfaction auprès de ses usagers.

Au point numérique :

- 111 personnes ont été interrogées.

Dans le hall d'accueil à la sortie des guichets immigration :

- 109 personnes ont été interrogées.

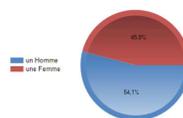
27/01/2022

11/24

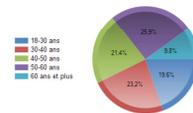
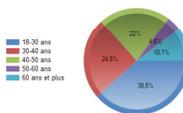
## Résultats de l'enquête de satisfaction 2021 Service immigration et point numérique



### Immigration



### Point numérique



27/01/

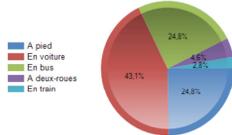


En 2021, 57% des usagers habitent **Toulon** (25% en 2020)

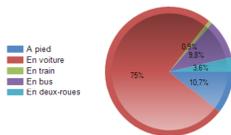
94% des usagers ont trouvé la préfecture **facile d'accès** (89% en 2020)

La **voiture** est le moyen privilégié pour venir à la préfecture.

### Immigration



### Point numérique



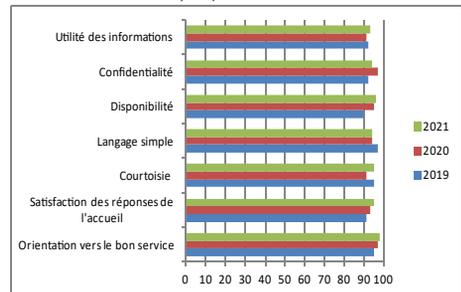
27/01/2022

13/24



### Relation avec l'agent d'accueil

La **qualité** de l'accueil est jugée **satisfaisante** par 9 usagers sur 10, quel que soit le critère



27/01/2022

14/24

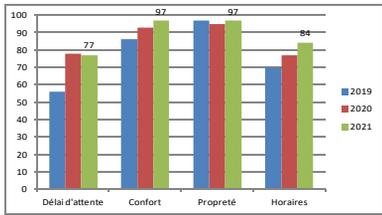


### Conditions matérielles

La quasi totalité des usagers est **satisfait** de la **propreté** des locaux (97%) et de leur **confort** (97%).

Les **horaires d'ouverture** sont considérés comme satisfaisants pour 84% des usagers,

les avis positifs quant aux **délais d'attente** ont progressé par rapport à 2019 (77%)



27/01/2022

15/24

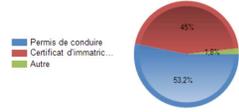


### Raisons de la visite au point numérique

2020



2021



27/01/2022

16/24



### Satisfaction sur le temps d'attente - PAN

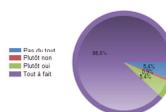
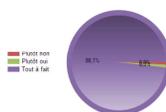
2020



2021



### Satisfait de l'assistance fournie



27/01/2022

17/24



### Les remarques des usagers :

- Le filtrage au poste de sécurité est trop long ;
- Il n'est pas possible d'avoir le service immigration au téléphone avant de venir ;
- Les délais de traitement des demandes de titre sont trop longs ;
- Les parkings sont souvent complets.



### PISTES D'AMÉLIORATION 2022

En 2022, la préfecture du Var va poursuivre ses efforts afin d'améliorer la qualité de l'accueil et des services rendus.

Les **axes suivants** seront privilégiés :

- Développement de l'assistance sur les demandes de titres de séjour en ligne ;
- Amélioration des informations sur le site internet ;
- Amélioration de l'accès pour les personnes en situation de handicap visuel.

27/01/2022

18/24

## Traitement des réclamations

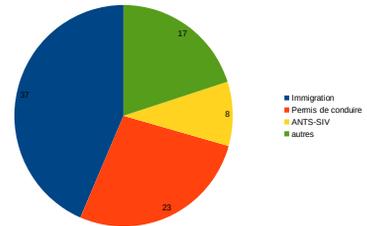
- 85 fiches ont été déposées à l'accueil ou transmises par courriel sur la boîte pref-qualite;
- Le délai de réponse est en moyenne de 2 jours ;
- 4 usagers témoignent de leur satisfaction ;
- Les autres font plutôt état d'inquiétudes :
  - Sur les délais de délivrance des titres étrangers;
  - Sur les délais de réponse pour les permis de conduire.

27/01/2022

19/24

## Traitement des réclamations

Répartition des réclamations par thématique



27/01/2022

20/24

## Les actions d'amélioration

27/01/2022

21/24

## Avancement du plan d'action

Actions	Etat
Publier sur notre site internet la liste des organismes accompagnant les usagers (points de médiation numérique)	Fait
Installation de boucles magnétiques	En cours
Installer un signallement au sol pour les personnes déficientes visuelles.	A faire
Rajouter des informations dans la FAQ concernant les procédures ANTS.	A faire
Améliorer le serveur vocal interactif (SVI) pour mieux renseigner les usagers en amont.	A faire
Disposer à l'accueil d'une liste des services vers lesquels les usagers peuvent être orientés (travailleurs sociaux, CCAS).	Sans objet

27/01/2022

22/24

## Suite ordre du Jour

- Dématérialisation des procédures pour les titres de séjour (S. Ramirez - BIMM)
- Carte nationale d'identité électronique (Alexandre Proud - CERT)
- Permis de conduire (Sophie Barastier - BSR)
- Questions diverses

27/01/2022

23/24

## A votre écoute pour progresser

27/01/2022

24/24

## COMITE LOCAL DES USAGERS

### Service de l'éducation et de la sécurité routières

27 janvier 2022

## SOMMAIRE

- 1) Edition/rédition d'un permis de conduire ?
- 2) Connaître son solde de points
- 3) Récupération automatique de points
- 4) Stage de récupération de points
- 5) Statistiques Infractions / Accidents

### Edition/rédition d'un permis de conduire ?

- Lors de la perte/vol de son titre de conduite
- Lors du retrait de son titre (infraction, ...)
- Lorsque le titre est périmé (poids lourds)

*L'administration ne restitue plus les titres depuis 2017.  
Il faut demander la réédition ([www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr))*

### Connaître son solde de points

Il existe 2 types de relevés d'informations :

- Le relevé intégral (RII)
- Le relevé restreint (RIR)

**INTEGRAL** : Le nombre de points et les infractions apparaissent sur ce relevé

△ Informations confidentielles

→ ce relevé n'est adressé qu'au titulaire du permis

**RESTREINT** : Ne mentionne que le type de permis obtenu et la validité du titre

### Connaître son solde de points

Un code personnel figure sur le relevé transmis.  
Il permet à l'utilisateur par la suite de vérifier en ligne son solde de points.

Cette procédure est en cours de dématérialisation (après vacances de février)

L'envoi se fait par mail

<https://www.demarches-simplifiees.fr>

Avec une copie de la Carte d'identité

### Récupération de points

Perte de points par infraction

Alcool = - 6 points

Stupéfiants = - 6 points

Vitesse = -1 à -6 points

-1 pt = - 20 km/h	-4 pts = + 40 km/h
-2 pts = + 20 km/h	-5 pts = + 50 km/h
-3 pts = + 30 km/h	-6 pts = + 60 km/h

**PRÉFET DU VAR**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Récupération automatique de points

**Règle des la récupération de points**

- Infraction à 1 point = 6 mois
- Infraction de classe 1, 2 ou 3 = 2 ans
- Infraction de classe 4, 5 ou délit = 3 ans

Dépassement de 50 km/h ou plus de la vitesse maximale autorisée, détention d'un détecteur de radar...

Téléphone au volant, non port de la ceinture de sécurité, circulation sur une bande d'arrêt d'urgence, non respect des distances de sécurité, chevauchement ou franchissement d'une ligne continue, non-respect des vitesses maximales autorisées, non respect de l'arrêt au feu rouge ou au stop...

www.var.gouv.fr

**PRÉFET DU VAR**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Récupération automatique de points

**Exemple**

Vous commettez une infraction et vous perdez 1 point.  
Vous payez l'amende le 2 janvier 2020.

Vous devriez récupérer vos 12 points dans un délai de ...., soit le .....

www.var.gouv.fr

**PRÉFET DU VAR**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Récupération automatique de points

**Exemple**

Vous commettez une infraction et vous perdez 1 point.  
Vous payez l'amende le 2 janvier 2020.

Vous devriez récupérer vos 12 points dans un délai de 6 mois, soit le 2 juillet 2020.

www.var.gouv.fr

**PRÉFET DU VAR**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Récupération automatique de points

**Exemple**

Vous commettez une infraction et vous perdez 1 point.  
Vous payez l'amende le 2 janvier 2020.

Vous devriez récupérer vos 12 points dans un délai de 6 mois, soit le 2 juillet 2020.

**MAIS**

Vous commettez entre temps une infraction de 2e classe (- 3 points) et vous payez l'amende le 20 mai 2020.

www.var.gouv.fr

**PRÉFET DU VAR**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Récupération automatique de points

**Exemple**

Vous commettez une infraction et vous perdez 1 point.  
Vous payez l'amende le 2 janvier 2020.

Vous devriez récupérer vos 12 points dans un délai de 6 mois, soit le 2 juillet 2020.

**MAIS**

Vous commettez entre temps une infraction de 2e classe (- 3 points) et vous payez l'amende le 20 mai 2020.

Vous récupérez vos 12 points dans un délai de 2 ans, soit le 20 mai 2022

www.var.gouv.fr

**PRÉFET DU VAR**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Récupération automatique de points

**Exemple**

Vous commettez une infraction et vous perdez 1 point.  
Vous payez l'amende le 2 janvier 2020.

Vous devriez récupérer vos 12 points dans un délai de 6 mois, soit le 2 juillet 2020.

**MAIS**

Vous commettez entre temps une infraction de 2e classe (- 3 points) et vous payez l'amende le 20 mai 2020.

Vous récupérez vos 12 points dans un délai de 3 ans, soit le 20 mai 2023 **à condition de ne pas commettre de nouvelle infraction durant ce délai.**

www.var.gouv.fr

## Récupération automatique de points

Exemple plus courant  
Infraction -1 point

8/1/2016 → 8/7/2016

+ 1 point si pas de nouvelle infraction

## Récupération automatique de points

Exemple plus courant  
Infraction -1 point

8/1/2016 → 8/7/2016

20/1/2016

## Récupération automatique de points

Exemple plus courant  
Infraction -1 point

8/1/2016 → 8/7/2016 → 20/1/2018

20/1/2016

## Récupération automatique de points

Exemple plus courant  
Infraction -1 point

8/1/2016 → 8/7/2016 → 20/1/2018

20/1/2016

8/6/2017

## Récupération automatique de points

Exemple plus courant  
Infraction -1 point

8/1/2016 → 8/7/2016 → 20/1/2018 → 8/6/2020

20/1/2016

8/6/2017

## Récupération automatique de points

Exemple plus courant  
Infraction -1 point

8/1/2016 → 8/7/2016 → 20/1/2018 → 8/6/2020

20/1/2016

8/6/2017

4/1/2019

**PRÉFET DU VAR**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Récupération automatique de points

Exemple plus courant  
Infraction -1 point

8/1/2016 → 8/7/2016 → 20/1/2018 → 8/6/2020 → 4/1/2022  
20/1/2016  
8/6/2017  
4/1/2019

www.var.gouv.fr

**PRÉFET DU VAR**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Récupération automatique de points

Exemple plus courant  
Infraction -1 point

8/1/2016 → 8/7/2016 → 20/1/2018 → 8/6/2020 → 4/1/2022  
20/1/2016 → 20/7/2016  
8/6/2017 → 8/12/2017  
4/1/2019 → 4/7/2019

www.var.gouv.fr

**PRÉFET DU VAR**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Stage de récupération de points

Stages de récupération de points  
≠ stage obligatoire

2 jours de formation  
+ 4 points au maximum  
une seule fois par an

Gestion par les centres de récupération de points

www.var.gouv.fr

**PRÉFET DU VAR**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Statistiques Infractions / Accidents

INFRACTIONS = + 8 %  
Vitesse = 30 %  
Alcool = 40 %  
Stupéfiants = 29 %

Pendant le confinement hausse de + 30 % liées à la vitesse.

- routes étant clairsemées = moins de tués
- accidents sont restés nombreux

Aujourd'hui, ces prises de risque perdurent alors que les routes sont à nouveau très fréquentées.

www.var.gouv.fr

**PRÉFET DU VAR**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Statistiques Infractions / Accidents

### Accidentologie

Hausse du nombre d'accidents  
Hausse du nombre de blessés  
Baisse du nombre de tués

MORTALITE ROUTIERE DANS LE VAR, DEPUIS 1975

www.var.gouv.fr

**PRÉFET DU VAR**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Statistiques Infractions / Accidents

### Accidentologie

	2019	2020	2021	Progression
Nombre d'accidents	764	733	846	+ 11 %
Nombre de tués	73	58	61	- 16 %
Nombre de blessés	1033	947	1113	+ 8 %

MORTALITE ROUTIERE DANS LE VAR, DEPUIS 1975

www.var.gouv.fr



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# L'État dans le Var

[www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)